



## INSCRIPTION A LA BASE « TECHNICIENS, ARTISTES ET FIGURANTS EN REGIONS » MODE D'EMPLOI

### PRESENTATION DE LA BASE TAF

La base TAF (base de données de Techniciens, Artistes et Figurants en régions) de la Commission Nationale du Film France est destinée aux techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, artistes professionnels et personnes souhaitant de se proposer pour de la figuration pour des tournages dans les régions.

La base TAF est développée en partenariat avec la Maison de l'image Basse-Normandie.

#### Accès à la base TAF

La base TAF de la Commission Nationale du Film France est accessible depuis la version française du site internet [www.filmfrance.net](http://www.filmfrance.net).

La Commission Nationale du Film France vous offre la possibilité de compléter une fiche et d'envoyer un CV et des photographies en ligne, afin de vous inscrire dans la base TAF utilisée par les commissions du film locales membres du réseau Film France. Chaque inscription sera rattachée au bureau d'accueil des tournages concerné par votre code postal.

#### Inscriptions dans plusieurs régions

Vous avez la possibilité de vous inscrire dans plusieurs régions, avec des adresses différentes, mais une de ces inscriptions doit comporter votre adresse administrative.

#### Inscriptions des personnes majeures uniquement

Seules les personnes majeures peuvent procéder à une inscription en ligne. Pour l'inscription des moins de 18 ans, leur responsable légal doit contacter le bureau d'accueil de tournage.

### L'INSCRIPTION

#### La charte d'inscription

Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

#### La saisie du code postal

Vous devez saisir le code postal de votre adresse locale. Ensuite, vous pouvez consulter la présentation de chaque commission du film locale concernée par votre code postal.

#### Le choix du type d'inscription

Vous pouvez choisir parmi trois types d'inscription (Technicien, Artiste ou Figurant). Lorsqu'un type d'inscription (ex : figurants) n'est gérée par aucune commission du film

locale concernée par le code postal, ce type n'apparaîtra pas parmi les choix d'inscriptions.

Vous pouvez effectuer plusieurs types d'inscriptions (ex : technicien et figurant). Il vous suffit alors de recommencer la procédure d'inscription et de choisir un autre type.

## Les étapes de la saisie

La saisie de vos informations comporte quatre étapes. Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription sera considérée comme étant abandonnée.

### 1. Le formulaire d'inscription principale

Chaque type d'inscription (techniciens, artistes et figurants) a un formulaire spécifique. Cependant les sections suivantes sont communes à chaque formulaire:

Etat Civil

Nom, Prénom, Date de naissance...

Coordonnées locales

Adresse locale (laquelle peut être également votre adresse administrative), numéros de téléphone, adresse mail, ...

Renseignements administratifs

Adresse administrative (l'adresse indiquée dans les bulletins de salaire),...

Périodes d'indisponibilité

Périodes pendant lesquelles vous êtes indisponibles (tournages, congés, ...)....

### 2. Pièces jointes : CV et photographies

Vous pouvez joindre à votre inscription un cv.

Pour les inscriptions d'artistes et figurants, une photographie portrait est nécessaire pour la validation de votre inscription par les commissions du film locales concernées. Il est possible de compléter l'inscription initiale sans la photographie et de l'ajouter à un autre moment, lors d'une prochaine connexion.

Sans la photographie, l'inscription ne pourra pas être validée par les commissions du film concernées (voir plus bas).

### 3. Création d'un mot de passe

Vous devez spécifier un mot de passe (entre 7 et 14 caractères). Votre adresse mail servira comme nom utilisateur (login).

### 4. Confirmation de l'inscription

Dès la fin l'inscription à la base TAF, vous recevrez un mail de confirmation attestant du bon déroulement du processus. Vous recevrez plus tard un autre mail de validation de votre inscription par les commissions du film concernées.

## La validation de votre inscription

Chaque commission du film locale concernée par votre inscription (selon votre code postal), peut valider ou ne pas valider votre inscription.

Si votre fiche est validée, cela signifie que la commission du film locale concernée pourra communiquer les informations vous concernant aux sociétés de production ayant des projets de tournages dans votre région.

Les commissions du film locales se réservent la possibilité de ne pas valider une inscription.

## LA GESTION DE VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

### L'accès et la modification de votre fiche

Avec votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe, vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) à tout moment.

Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de saisir votre adresse mail et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.

### La mise à jour de votre fiche

Vous devez mettre à jour les informations (y compris votre CV et vos photos) de votre fiche d'inscription aussi régulièrement que possible.

Vous serez automatiquement invité à mettre à jour votre fiche lorsque vous ne l'avez pas modifié pendant 6 mois.

Les commissions du film locales gérant votre fiche ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration backoffice sans votre autorisation expresse.

Toute fiche modifiée sera proposée à la validation aux commissions locales du film gérant votre inscription.

### La suppression de votre fiche

Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe.

Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.